Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_117_MOD-DE

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / 03.80.95.15.67 / covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-117

Séance du 1er octobre 2026
Date d'envoi de la convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 38
dont suppléants : 4
Procurations : 4
Excusés : 9
Absents : 1
Votants : 42

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents : MMES PREVITALI, POINSON, KAISER, SMET, STAIGER, TROUSSARD, BACHELARD, TARANCHON, POUPON, PITAULT
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, CHAMBERT, ROYER E., PERDERISET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER, BARD, ROYER O, GALZENATTI

Suppléants : MM. CHAMBERT, GALZENATTI, MMES PITAULT et BACHELARD.

Excusés : MMES SOLDATI, VAUTHRIN, FRESSE, COELHO
MM. MORTIER, BACHOTET, POMI, CHIGNARDET, UHL

Absents : M. PERNOT

Procurations : Mme FRESSE pouvoir à M. MONOT
Mme VAUTHRIN pouvoir à Mme KAISER
Mme SOLDATI pouvoir à M. DARPHIN
MM. MORTIER pouvoir à M. LHOMME

Secrétaire de séance : Christophe MONOT

Objet : TOURISME
Convention de partenariat avec l'association Truffes 21-71

Le Président rappelle au Conseil communautaire que depuis 2016, la Covati et l'association Truffes 21-71 collaborent pour organiser le marché aux truffes fraîches, qui se tient chaque année en octobre dans le cadre de la Fête de la truffe et des papilles.

Une convention de partenariat formalise cette collaboration en définissant les engagements réciproques des deux parties, avec un double objectif : encadrer la vente de ce produit emblématique de la région et en assurer la promotion.

Il est donc proposé d'approuver, pour cette année, la convention de partenariat liant les deux parties.

***VU** le Code général des collectivités territoriales ;*

***VU** les statuts de la COVATI*

***VU** le projet de convention annexé ;*

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_117_MOD-DE

CONSIDERANT *l'intérêt communautaire de ce partenariat pour assurer le dynamisme du territoire et le soutien de ses acteurs locaux ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec Madame DUPATY Christine, Présidente de l'association Truffes 21-71.

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution, y compris ses éventuels avenants.

- **CHARGE** le Président et les services de la COVATI, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- **INFORME** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé par voie dématérialisée via le site Télérecours Citoyens : https://citoyens.telerecours.fr/.

Résultat du vote	
Votes pour	42
Votes contre	0
Abstentions	0

Pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,	Le Président, Luc BAUDRY
	COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vallées de la Tille et de l'Ignon 21120 IS-SUR-TILLE